

De : CAB-ASS-PRESSE

Envoyé : mercredi 18 mars 2015 18:38

Objet : Communiqué de presse : Marisol TOURAINE annonce le versement de la prime de 40 euros à 6 millions de retraités



Paris, le 18 mars 2015

Marisol TOURAINE annonce le versement de la prime de 40 euros à 6 millions de retraités

Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, annonce que la prime de 40 euros aux 6 millions de retraités dont les pensions ne dépassent pas 1 200 euros est en cours de versement.

La plupart des caisses de retraite ont déjà procédé à son paiement ; elle sera créditée sur les comptes bancaires des retraités dans les jours qui viennent, pour ceux pour lesquels cela n'a pas encore été fait.

Cette mesure, annoncée en septembre 2014 par le Premier ministre, prolonge les efforts du gouvernement pour soutenir le pouvoir d'achat des retraités.

Le versement de cette prime s'ajoute à **trois mesures fortes** mises en œuvre en 2014.

- **Le gouvernement a porté le minimum vieillesse à 800 euros par mois en 2014** : plus d'un demi million de retraités en ont bénéficié.
- **Le gouvernement a augmenté de 50 euros le montant de l'Aide à la complémentaire santé (ACS), pour les personnes âgées de 60 ans ou plus.** Cette aide finance l'acquisition d'une complémentaire santé par les personnes dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté mais dépasse le plafond de ressources de la Couverture maladie universelle (CMU-c) - soit un revenu compris entre 720 et 973 euros par mois pour une personne seule, 1081 et 1459 euros pour un couple. 250 000 personnes âgées de 60 ou plus bénéficient de cette aide.
- **Dans le cadre de la réforme des retraites de janvier 2014, le gouvernement a engagé un programme de revalorisation des petites retraites agricoles.** Ainsi, les conjoints et les aides familiaux, des femmes dans leur très grande majorité, bénéficient de points gratuits de retraite complémentaire : cette mesure, qui peut représenter jusqu'à 30 euros en plus par personne et par mois, concerne plus de 500 000 personnes. Une pension minimale égale à 75% du SMIC sera garantie en 2017 aux exploitants agricoles ayant effectué une carrière complète.

La loi d'adaptation de la société au vieillissement qui est examinée cette semaine au Sénat confortera cette politique en améliorant le soutien apporté aux personnes âgées et à leurs familles face à la perte d'autonomie. La revalorisation de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile permettra de financer davantage d'heures d'aide à domicile et/ou de réduire le reste à charge pour 600 000 personnes.

À travers ces mesures, le gouvernement a choisi de **renforcer la solidarité avec les retraités modestes.**

Contact presse :

Cabinet de Marisol Touraine : 01 40 56 60 65 ou cab-ass-presse@sante.gouv.fr